

poèmes reproduisent souvent les termes des écrits originaux dont il s'est inspiré, il aurait été dit par S. Romain ⁽¹⁾; mais ce n'est pas à une puissance humaine que le fidèle adresse son recours; c'est au Christ qui le voit et qui le juge, comme il voit et juge ses bourreaux. »

2. *Peristeph.*, Hymn. X, v. 818 (*P. L.*, t. LX, col. 506).



Chapitre sixième.

LA PAIX DE L'ÉGLISE ⁽¹⁾.

AU commencement du IV^e siècle, il se fit dans les relations entre l'Église et l'empire romain un changement subit, profond, qui devait avoir les plus heureuses conséquences pour le monde entier. Deux des empereurs régnants, Maxence et Constantin, se déclarèrent la guerre. Les détails de l'expédition sont bien connus : au mois d'octobre 312, Maxence était mort, son armée en déroute, et Constantin entra triomphalement dans Rome, victorieux et chrétien. Un événement extraordinaire avait amené la conversion de l'empereur. Eusèbe, qui le rapporte ⁽²⁾, en tenait le récit de Constantin lui-même. Celui-ci avait, un jour, vu dans le ciel une croix lumineuse accompagnée des mots : *Τούτω νίκα*; la nuit suivante, Notre-Seigneur en personne lui était apparu et lui avait présenté le modèle de l'étendard qu'il devait donner à ses soldats. Ce drapeau, le Labarum, avait la forme d'une croix, et portait le monogramme du Christ ⁽³⁾. Il en existe diverses représentations qui, tout en répondant à cette description générale, diffèrent légèrement dans les détails. On en voit l'image, par exemple, sur les monnaies de Constantin ⁽⁴⁾, sur deux sarcophages du Musée de Latran, quelquefois même sur des monuments des catacombes. C'est ainsi qu'on a trouvé au cimetière de Ste-Agnès une couronne de pierre avec le monogramme et l'inscription : *IN HOC SIGNO SIRICI (vivas)*. Il peut y avoir aussi une allusion à la célèbre vision dans les



1. Cf. de Broglie, *L'Église et l'Empire romain au IV^e siècle*, Paris, 1856-1859.
 2. *De vita Constant.*, l. I, c. 28-29 (*P. G.*, t. XX, coll. 944).
 3. Euseb., *ibid.*, c. 31 (*P. G.*, t. XX, col. 946).
 4. Cf. Cavedoni, *Ricerche critiche intorno alle medaglie di Costantino*; — Garucci, *Le medaglie e monete di Costantino*.

mosaïques qui ornent la basilique de Ste-Constance, sur la voie Nomentane, mausolée de la famille de Constantin : elles représentent le ciel semé d'étoiles au milieu desquelles brille le monogramme du Christ.

La bataille qui livra Rome à Constantin eut lieu aux portes mêmes de la ville, au lieu appelé « ad Saxa rubra », où se trouvait la maison de Livie (28 oct. 312). Plusieurs monuments rappellent cet heureux événement. C'est d'abord l'Arc de la voie Triomphale, construit avec les matériaux d'un arc de Trajan ; les sculptures faites sous Constantin se distinguent des sculptures anciennes, plus fines, qui se trouvent à la partie supérieure. Un des bas-reliefs représente l'empereur parlant au peuple sur le Forum ; on reconnaît les monuments du Forum et le Capitole au fond. Une grande inscription est gravée de chaque côté. Elle est conçue en ces termes :

IMP · CAES · FL · CONSTANTINO MAXIMO
P · F · AVGVSTO S · P · Q · R ·
QVOD INSTINCTV DIVINITATIS MENTIS
MAGNITVDINE CVM EXERCITV SVO
TAM DE TYRANNO QVAM DE OMNI EIVS
FACTIONE VNO TEMPORE IVSTIS
REMPVBLICAM VLTIVS EST ARMIS
ARCVM TRIVMPHIS INSIGNEM DICAVIT

On devine dans les mots « instinctu divinitatis » une allusion au christianisme de Constantin. Venuti (1), Nibby (2), sans motif vraiment plausible, ont prétendu que l'inscription avait été modifiée, et les mots « instinctu divinitatis » postérieurement substitués à ceux-ci : « Diis faventibus » ou « Nutu Iovis Optimi Maximi ». Mais quand, en 1863, on a exécuté les moulages de l'arc, par ordre de Napoléon III, on a pu se convaincre que l'inscription n'avait subi aucun changement (3).

1. *Roma antica*, t. I, p. 12.

2. *Roma antica* (1838), t. I, p. 447.

3. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1863, p. 57-60.

En 315, époque de la dédicace de cet arc, Constantin s'était certainement montré chrétien. Toutefois, pour éviter de blesser les opinions du Sénat, il se contenta d'une expression générale et vague, qui suffisait d'ailleurs pour le déclarer monothéiste. C'est ainsi qu'on appelait les chrétiens « Cultores Dei », adorateurs d'un seul Dieu.

Non loin de là, près du Forum, fut placée une grande



ARC DE CONSTANTIN.

statue de Constantin ; il était représenté portant le Labarum, et l'inscription faisait allusion à ce signe. Eusèbe (1) décrit le monument et rappelle l'inscription. Cette statue est peut-être celle qui se trouve dans le vestibule de St-Jean-de-Latran. Une autre devait orner l'abside de la basilique Constantienne : à celle-là, suivant M. Petersen (2), appartenait la tête

1. *De vit. Constant.*, l. I, c. 40 (*P. G.*, t. XX, col. 953-955).

2. Lecture faite devant l'Académie pontificale d'archéologie, 16 mars 1899.

colossale que l'on voit au Capitole, dans la cour du palais des Conservateurs.

Nous avons encore un souvenir de la bataille du pont Milvius dans la basilique du consul Junius Bassus, bâtie sur l'Esquilin, l'an 317, à peu près à l'endroit où est aujourd'hui l'église de St-Antoine. Cette basilique était très riche ; elle contenait les portraits en mosaïque des empereurs Flaviens et celui de Constantin, ainsi qu'une peinture représentant le triomphe du premier empereur chrétien. Basilique civile jusque vers la fin du V^e siècle, elle fut ensuite transformée en église par la munificence du soldat barbare Valila, et appelée « *Ecclesia S. Andreae cata barbarum patricium* ». Elle fut détruite au XVI^e siècle. Des inscriptions, des dessins, des mosaïques provenant de ce monument, sont conservés dans la bibliothèque Barberini, au palais del Drago et au Musée du Capitole (1).

Enfin sur un bas-relief trouvé en Afrique, et maintenant au Musée d'Alger, on reconnaît le passage du pont Milvius par les troupes victorieuses ; l'inscription ne laisse aucun doute sur l'identification de cette scène.

Le triomphe de Constantin, à la différence des triomphes anciens, ne semble pas avoir été mêlé de cérémonies superstitieuses et idolâtriques. C'est donc à faux ou au moins gratuitement que le professeur Wagner, de Munich, dans sa belle restitution du triomphe de Constantin, d'ailleurs très exacte au point de vue topographique, a représenté l'empereur montant au Capitole pour assister à un sacrifice à l'autel de Jupiter.

Constantin se rendit à Milan avec son collègue Licinius. Là fut publié l'édit qui reconnut à l'Église son existence légale (mai 313). Il porte qu'on doit restituer à l'Église ses lieux de réunion et ses cimetières « *non ea loca tantum, ad quae venire consueverunt (Christiani), sed alia etiam... ad jus corporis eorum, id est, Ecclesiarum, non hominum singu-*

1. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1871, p. 5 sq. ; — art. de M. Huelsen dans le *Nuov. bullet.*, 1899, p. 172.

lorum, pertinentia » (1). Constantin y ajouta de grandes donations, entre autres celle du Latran faite au pape Miltiade. Ce palais, propriété de Plautius Lateranus, avait été confisqué par Néron et était devenu une sorte de villa impériale. Une muraille de la maison des Laterani fut utilisée par Aurélien pour la nouvelle enceinte de Rome. En refaisant l'abside de la basilique (1877), on a découvert des restes de l'ancienne villa, en particulier des tuyaux de plomb avec les mots : *LATERANI, DOMVS LATERANORVM* (2). Constantin l'avait reçu dans la dot de son épouse, Fausta, fille de Maximien. Le Latran fut la résidence des papes jusqu'à la translation du Saint-Siège en France. Au mois d'octobre 313, S. Miltiade y célébra un concile, « *in domo Faustae in Laterano* ».

Outre la basilique de St-Jean-de-Latran, Constantin construisit celles de St-Pierre, de St-Paul, de St-Laurent, de Ste-Agnès et des Sts-Pierre et Marcellin. Plusieurs autres qu'on lui attribue sont postérieures. Il faut aussi reléguer parmi les légendes la prétendue donation de Rome au pape par l'empereur, qui ensuite se serait retiré à Constantinople afin de laisser le Souverain Pontife plus libre.

On ne doit pas croire que Constantin ait interdit le paganisme. Il était obligé de garder des ménagements pour la religion officielle. Il laissa donc les cérémonies païennes continuer à côté du culte catholique. Il conserva même le titre de « *Pontifex Maximus* », et ses successeurs l'imitèrent : Gratien (382 ou 383) fut le premier à refuser cette dignité. Toutefois Constantin ne fit personnellement aucun acte d'idolâtrie. La petite ville de Spello, en Ombrie, ayant demandé l'autorisation de construire un temple en l'honneur de l'empereur et de sa famille, « *Templum Gentis Flaviae* », il y consentit, mais avec cette réserve : « *Aedem Flaviae hoc est nostrae gentis ut desideratis magnifico opere perfici volumus, ea tamen observatione praescripta, ne aedis nostro*

1. *De mort. persec.*, XLVIII (*P. L.*, t. VII, col. 267-270).

2. On peut voir des fragments de ce genre dans la galerie qui fait le tour de l'abside de St-Jean-de-Latran.

nomine dedicata cujusquam contagiosae superstitionis fraudibus polluat » (1).

Après la mort de Licinius (324), Constantin se montra plus ouvertement chrétien. Il n'était encore que catéchumène, et par conséquent ne pouvait être admis qu'à une partie de la liturgie. En 325, il assista au fameux Concile de Nicée. Son baptême eut lieu, ainsi que le rapporte Eusèbe (2), en 337, dans une villa près de Nicomédie, peu de temps avant sa mort. Une légende qui remonte au V^e siècle fait baptiser Constantin à Rome, dans la basilique de St-Jean-de-Latran, par le pape Sylvestre ; elle rapporte également une quasi-persécution qui aurait déterminé la fuite de S. Sylvestre au Soracte, une maladie et une guérison miraculeuse de Constantin. Sans doute elle se rattache au fait que Constantin avait érigé le baptistère du Latran et y avait reçu le catéchuménat ; peut-être aussi le pape Sylvestre avait-il baptisé un membre de la famille impériale portant le même nom que l'empereur. Le baptême de Constantin est un fait si important, qu'on ne peut pas croire qu'Eusèbe en ait inventé les détails, alors que tous les évêques présents au Concile de Nicée avaient pu constater à la messe si l'empereur était encore catéchumène.

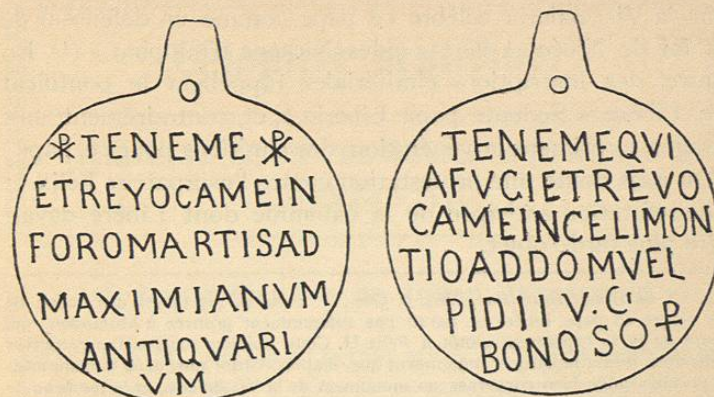
Constantin a commis des crimes, notamment le meurtre de son fils Crispus. Il mérita néanmoins la reconnaissance publique pour le bien qu'il fit comme législateur chrétien. Il supprima le supplice de la croix et mitigea l'esclavage, défendant la pratique barbare de marquer les esclaves au fer rouge (3). On prit alors l'habitude de suspendre à leur cou des colliers avec des inscriptions et quelquefois des symboles chrétiens (4).

1. Orelli-Henzen, n. 5580.

2. *De vita Constant.*, l. IV, c. 62 (*P. G.*, t. XX, col. 1213-1217).

3. Cf. P. Allard, *Les esclaves chrétiens*. Des écrivains protestants, comme de Pressensé (*Histoire des trois premiers siècles de l'Église*, t. VI, p. 457-486), Roller (*Les catacombes de Rome*, t. I, p. 38, 271) ; des libres-penseurs, comme Renan (*Marc-Aurèle et la fin du monde antique*, p. 610, 613) sont obligés d'avouer l'action bienfaisante de l'Église sur l'état social du monde romain : « Le christianisme ne supprima pas l'esclavage, dit Renan, mais supprima les mœurs de l'esclavage » ; et encore : « La foi nouvelle rendait l'esclavage impossible. »

4. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1874, p. 41-73 (édit. franç.).



De grands changements s'introduisent aussi dans la vie chrétienne. La liturgie se transforme et s'amplifie après la construction des basiliques ; nous en avons un remarquable monument dans les *Constitutiones apostolicae*, qui sont de cette époque (1). Les cimetières en plein air, rares jusqu'alors, se multiplient. Au symbolisme primitif l'art commence à substituer des décorations historiques : les portraits du Sauveur, de la Vierge, des Apôtres. La sculpture chrétienne produit de nombreuses statues, entre autres celles du Bon Pasteur, dont le Musée de Latran possède un beau modèle. Les inscriptions se développent et fournissent plus d'indications historiques, au détriment, il est vrai, du charme qui s'attachait à leur simplicité primitive ; on trouve fréquemment des inscriptions métriques et des inscriptions présentant le monogramme isolé ; généralement aussi elles portent des dates consulaires.

Après Constantin, sous le pontificat du pape Libère, un schisme se produisit dans l'Église. Constance, ami des Ariens, exila le pape. On a accusé Libère d'avoir signé une formule arienne. Mais, sans parler des arguments historiques qui peuvent être invoqués en faveur de son orthodoxie (2), une longue inscription de l'ancienne basilique de St-Sylvestre

1. Funk (*Kirchengeschichtliche Abhandlungen und Untersuchungen*, II, p. 359 sq.), en place la composition, dans la forme actuelle, vers l'an 400.

2. Cf. Hefélé, *Hist. des Conc.*, l. V, § 81.

sur la Via Salaria célèbre ce pape comme un défenseur de la foi de Nicée : « Per te fides Nicaena triumphat » (1). En outre, des inscriptions cimitérielles rappellent le pontificat de Libère, « Sedente papa Liberio », et, contrairement aux usages, expriment la vénération des chrétiens pour ce pape : c'est sans doute une protestation contre l'usurpateur Félix et une réfutation anticipée de la calomnie dont Libère devait être plus tard l'objet.

1. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1883, p. 5-60; — 1890, p. 123-140. L'attribution de ces éloges au pape Libère ne paraît pas suffisamment prouvée à Mommsen, qui pense qu'ils se rapportent plutôt à Félix II. Cette opinion soulève d'assez graves difficultés. Il faut remarquer notamment que, d'après l'ordre suivi dans le manuscrit, ce poème semble bien concerner un monument de la Via Salaria, or le tombeau de Libère se trouvait justement sur cette voie, tandis que celui de Félix II était sur la Via Aurelia.



Chapitre septième.

L'ÉGLISE SOUS LES SUCCESSEURS DE CONSTANTIN.

§ I. La persécution de Julien l'Apostat (1).

JULIEN fut nommé empereur après la mort de Constance ; il régna de 361 à 363. Il se montra, en haine de son prédécesseur, toujours ennemi des chrétiens ; peut-être aussi était-il éloigné d'eux par la controverse et les scandales des Ariens. Ammien Marcellin (2) et les autres écrivains païens qui parlent de Julien, s'accordent à dire qu'il voulait rétablir le culte idolâtrique ; ils ne font cependant mention d'aucune persécution sous son règne. C'est ce qui a porté plusieurs critiques modernes à nier qu'il y en ait eu une. M. G. Boissier (3) s'efforce de prouver que Julien n'a pas été un grand persécuteur. Mais nous avons des témoignages trop évidents dans beaucoup d'historiens et écrivains chrétiens, dans S. Grégoire de Nazianze (4), jadis très lié avec Julien, S. Jean Chrysostome (5), Rufin (6), Théodoret (7), Socrate (8), Sozomène (9), S. Augustin (10). D'autres preuves nous sont fournies par les Actes des martyrs, qui, bien qu'ils ne soient pas contemporains et absolument authentiques, contiennent néanmoins un fond de vérité et ont été confirmés par les découvertes archéologiques.

1. Cf. Paul Allard, *Julien l'Apostat*, Paris, 1900.

2. Liv. XXII, c. 5.

3. *La fin du paganisme*, 1891.

4. *Orat. IV contr. Julian.*, LXIII-LXIV, etc. (*P. G.*, t. XXXV, col. 585).

5. *Hom. in Juventin. et Maximin.*, I (*P. G.*, t. L, col. 573).

6. *Hist. eccles.*, l. I, c. 35 (*P. L.*, t. XXI, col. 503).

7. *Ecclesiast. hist.*, l. III, c. 3, 11, etc. (*P. G.*, t. LXXXII, col. 1092 sq.).

8. *Hist. eccles.*, l. III, c. 15-19 (*P. G.*, t. LXVII, col. 417 sq.).

9. *Hist. eccles.*, l. V, c. 9 sq. (*P. G.*, t. LXVII, col. 1238 sq.).

10. *De Civ. Dei*, l. XVIII, c. 52 (*P. L.*, t. XLI, col. 615).